AS1 PPE

PM1

I3 - GEUDERTHEIM - WISSEMBOURG DN 150

AS1 PPE

I1

PT2
Ligne hertzienne
STRASBOURG-LAMPERTSLOCH
450m

PM1
Bassin versant de la Zorn
et du Landgraben

I3

I3

T1 - Ligne STRASBOURG - HAGUENAU

AC1

I4 - 63kv REICHSTETT - WANTZENAU

I1 - SUP3 = 10m
I1 - SUP2 = 15m
I1 - SUP1 = 155m

I3 - DN150
STRASBOURG - BRUMATH
(BRUMATH)

I3

PT3

I1 - Pipeline PL2 40" (1016mm)

I1 - Pipeline PL1 34" (864mm)

PM1

PM1

PT2
Ligne hertzienne STRASBOURG-HERRLISHEIM
100m

PM1
Bassin versant de la Zorn
et du Landgraben

PT2

I3

I4 - REICHSTETT - WANTZENAU

I3

PM1

PT3

PT3

I3 - 63kv OBERGAILBACH - STRASBOURG DN 450

I4
Pipeline PL2 40" (1016mm) - I1
Pipeline PL1 34" (864mm) - I1

PT3

I1 - SUP1 = 155m
I1 - SUP2 = 15m
I1 - SUP3 = 10m
I1 - Pipeline

AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques

Périmètre de visibilité du monument historique

Monuments historiques

AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

Périmètre de Protection Eloigné

I1 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport d'hydrocarbures

Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides

Maitrise des risques autour des ouvrages de transport d'hydrocarbures SUP1 SUP2 SUP3

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

Canalisation de transport de gaz

Maitrise des risques autour des ouvrages de transport d'hydrocarbures SUP1 SUP2 SUP3

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Lignes électriques

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

PPRi du Bassin versant de la Zorn et du Landgraben

PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Zone spéciale de dégagement

PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Reseaux de télécommunication

T1 - Servitude relative aux voies ferrées

Voies ferrées

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

Recul 100m

T7 - Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Servitudes s'appliquant sur l'ensemble de la commune, non représenté sur le plan de SUP.

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de HOERDT

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

1/6 000

Elaboration	le 08/07/2008
Modification 1	le 13/09/2012
Modification simplifiée	le 08/10/2013
Modification 2	le 15/09/2016
Modification 3	le 05/02/2019

MISE A JOUR DU PLU

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour ,

MAIRIE DE HOERDT 67720

A HOERDT,
le 20 février 2020

Le Maire,
Denis RIEDINGER

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique